



FICHE DE POSTE : AGENT DE STERILISATION

Elaborée par : Dr CABIE

Date de Création : 2019

Validée par : Dr BERGUA
M LE NALBAUT
Mme MAZZER

Date de mise à jour : octobre 2024

CADRE STATUTAIRE

Filière : Personnel des services médicaux et de rééducation

Catégorie : C

Corps : agent des services hospitaliers qualifiés, personnel ouvrier

Grade : ASH, AEQ, OPQ

IDENTIFICATION DU POSTE

- Site : Rez-de-chaussée bas : bâtiment B – N° 10
- Pôle : Pôle Laboratoire, Pharmacie, stérilisation, cellule d'hygiène, Imagerie Médicale

HORAIRES :

7 h 36 par jour – 38 heures hebdomadaires – 17 jours RTT / an

Du lundi au vendredi :

6h30 14h06 ; 7h00 14h36 ; 7h30 15h06 ; 9h00 16h36 ; 10h30 18h06 ; 12h24 20h00 ; 8h00 15h36 ; 10h24 18h00

Samedis: 6h30-14h06 00

Fériés : 6h30-14h06

En fonction de la charge de travail, ces horaires peuvent aller au-delà.

REPertoire DES METIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

(RMFPH)

Famille : Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement

Sous-famille : Hygiène

Code Rome : J1301

Code métier : 30F50

POSITIONNEMENT DU POSTE

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

- ◇ Directeur.trice des soins
- ◇ Pharmacien.ne chargé.e de la gérance
- ◇ Cadre supérieur.e de santé
- ◇ Cadre de santé
- ◇ Personnel affecté à l'encadrement
- ◇ Chef.fe de pôle
- ◇ Pharmacien.ne responsable stérilisation



RELATIONS FONCTIONNELLES

- ◇ l'ensemble des personnels des services de soins et du bloc opératoire
- ◇ les services techniques, le service biomédical, le service informatique

MISSIONS ET ACTIVITES

DEFINITION

Préparer, conditionner et stériliser le matériel et les produits des services de soins et médico techniques.
Assurer la qualité du traitement et sa traçabilité.

ACTIVITES PRINCIPALES

- ◇ Chargement/déchargement des produits et dispositifs médicaux (laveur-désinfecteur, autoclave, ...)
- ◇ Nettoyage et entretien des locaux et des outils, spécifiques à son domaine d'activité
- ◇ Préparation, traitement et stérilisation des matériels et dispositifs médicaux (nettoyage, désinfection, ...)
- ◇ Recensement / enregistrement des données / des informations liées à la nature des activités
- ◇ Réception, nettoyage, tri, contrôle, reconstitution, recomposition des plateaux et boîtes d'instrumentation, conditionnement et stérilisation du matériel, des produits et des dispositifs médicaux
- ◇ Transport, manutention, entreposage / stockage / déstockage de produits et/ou de matériels et de dispositifs médicaux
- ◇ Vérification, mise en route, pilotage et surveillance des équipements, mise à l'arrêt entretien des locaux
- ◇ Encadrement des élèves aides-soignants, des élèves des lycées professionnels

ELEMENTS DE COMPETENCES

CONNAISSANCES

- ◇ Bonnes pratiques de stérilisation
- ◇ Conduite d'autoclaves
- ◇ Gestes et postures- manutention
- ◇ Gestion des flux stocks/produits
- ◇ Hygiène hospitalière
- ◇ Logiciel dédié à la pharmacie/ stérilisation
- ◇ Matériel d'hygiène et de prévention des infections nosocomiales
- ◇ Principes de l'assurance qualité
- ◇ Risques et vigilances

SAVOIR FAIRE

- ◇ Analyser et optimiser les stocks de produits, matériaux, équipements, outillages, dans son domaine de compétence
- ◇ Évaluer l'état d'un matériau, d'un produit
- ◇ Évaluer l'état de propreté des surfaces et définir les travaux à réaliser



- ◇ Identifier / analyser des situations d'urgence et définir des actions
- ◇ Lire et utiliser une notice, dans son domaine de compétence
- ◇ Travailler en équipe pluridisciplinaire / en réseau
- ◇ Utiliser et appliquer les protocoles de nettoyage et de décontamination pour la désinfection des matériels
- ◇ Utiliser les logiciels métier
- ◇ Utiliser les techniques gestes et postures/ manutention

SAVOIR ETRE

- ◇ Réactivité
- ◇ Etre rigoureux
- ◇ Etre autonome
- ◇ Capacité d'adaptation
- ◇ Esprit d'équipe, tolérance
- ◇ Aptitude physique à la manutention répétitive de tâches et au port de charge > 12kg

CADRE LEGISLATIF

- ◇ Arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de stérilisation en pharmacie hospitalière
- ◇ Décret n° 2002-587 du 23 avril 2002 relatif au système permettant d'assurer la qualité de la stérilisation des dispositifs médicaux dans les établissements de santé et les syndicats inter hospitaliers dans la section I du chapitre Ier du titre Ier du livre VII du code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) inséré dans la sous-section III
- ◇ Circulaire Prions n°138 du 14 Mars 2001
- ◇ Décret de matériovigilance du 15 janvier 1996
- ◇ Circulaire relative à la stérilisation des DM du 20 octobre 1997
- ◇ Arrêté relatif à la stérilisation des DM du 3 juin 2002
- ◇ Décret système d'assurance qualité de la stérilisation du 23 Avril 2002

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

- ◇ Etre formé ou se former aux différents processus de l'unité de Stérilisation
- ◇ Avoir suivi ou suivre la formation des bonnes pratiques en stérilisation
- ◇ Avoir suivi ou suivre la formation conducteur d'autoclave